



FAQ Covid-19 - Questions fréquemment posées

Vous recherchez une information concernant la crise sanitaire ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ selon différents thèmes. Un lien « Poser une question » situé en bas de page vous permet également de nous écrire si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question.

Affichage des résultats 31 à 40 sur 45 au total.

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE - COVID-19

Qu'en est-il de la distribution de masques à Brest ?

Brest métropole et les huit communes qui la composent s'engagent à fournir 420 000 masques grand public, homologués et réutilisables aux habitants du territoire. Soit deux masques par personne.

Pour en savoir plus : [Covid 19 : Brest métropole et ses membres vont distribuer 420 000 masques](#)

Dans un contexte national de pénurie, Brest métropole met tout en œuvre pour sécuriser ses arrivages de masques au plus vite afin de distribuer aux Brestois 2 masques tissus par personne.

Ces masques ont été distribués dans un premier temps à des publics prioritaires identifiés selon des critères sociaux (situations de précarité) et d'âge (pour les plus de 75 ans) qui seront contactés directement.

Vous habitez Brest et vous n'avez pas encore bénéficié de votre dotation par la ville de deux masques lavables et réutilisables par personne ? **Rendez-vous dès à présent dans une mairie de quartier avec un justificatif de domicile pour retirer vos masques. [Plus d'infos](#)**

Pour les personnes de plus de 70 ans, le dépôt des masques dans les boîtes à lettres a lieu mi-juin (sous réserve livraison des masques S22)

Pour les personnes présentant des difficultés de santé, Jérôme Salomon, Directeur général de la santé, a précisé que la délivrance de masques aux personnes malades, contact ou à très haut risque médical, se fait sur prescription médicale ou sur autorisation de l'assurance-maladie. Il appartient donc au médecin traitant ou au médecin hospitalier d'assurer la prescription de masques chirurgicaux aux personnes à très haut risque médical.

Par ailleurs, il est également possible de vous procurer des masques dans les commerces, bureaux de tabac et pharmacies. La métropole brestoise en lien avec ses partenaires a élaboré une application disponible sur [brest.fr](#) permettant de visualiser rapidement sur une carte interactive les différents points de vente de masques sur le territoire.

Par ailleurs, un appel aux volontaires a été lancé par la ville de Brest le 30 avril, pour l'assemblage de kits de masques, dès le 4 mai. Les inscriptions se font via un formulaire. [Covid 19 : la ville de Brest lance un appel pour l'assemblage de kits.](#)

Brest métropole met également à disposition [un mode d'emploi du masque](#) en tissu (100 ko).

EVÈNEMENTS ET FESTIVITÉS - COVID-19

Ayant acheté des billets pour les fêtes maritimes de Brest2020, comment me les faire rembourser ?

Réuni le 17 avril au matin, le conseil d'administration de Brest événements nautiques a pris acte de la décision du Président de la République d'annuler tous les grands festivals et rassemblements avec un public nombreux avant, au mieux, la mi-juillet.

Par conséquent, les fêtes maritimes internationales remboursent intégralement les billets. Les modalités

Par conséquent, les notes ministérielles internationales sont consultables sur le site [de Brest2020](#).

VOS DÉMARCHES - COVID-19

Comment réaliser mes démarches d'urbanisme ?

- > Vous êtes un particulier ou un professionnel de la construction : Vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne dans la page [Autorisations d'urbanisme](#) ;
- > Retrouvez tous les renseignements sur la page de brest.fr [Démarches d'urbanisme](#)

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail : cau@brest-metropole.fr ou 02 98 33 5050.
Accueil au Guichet : du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

MASQUES ET MESURES BARRIÈRE - COVID-19

Quelles précautions dois-je respecter lors de l'utilisation d'un masque ?

Première précaution : le port d'un masque [ne remplace pas les gestes barrières \(pdf 129 ko\)](#), c'est un complément.

Les [différents types de masques](#) (pdf - 250 ko)

[Précautions à suivre et informations à savoir concernant les masques barrières en tissu](#) (normes [Afnor](#) - pdf 110 ko)

Brest métropole a réalisé un [mode d'emploi du masque en tissu](#), à télécharger (pdf 100ko).

VOS DÉMARCHES - COVID-19

En tant que salariée gagnant le Smic et mère de famille, vers qui me tourner pour parler de mes difficultés financières ?

En cas de difficulté financière il est conseillé de se rapprocher du [CDAS \(centre départemental d'action sociale\)](#) de son secteur pour une évaluation de la situation.

PARTAGE DE LA ROUTE - COVID-19

Je travaille dans la santé. Comment bénéficier d'un vélo électrique bibus ?

Afin de soutenir le personnel de santé durant cette période de crise sanitaire, Bibus prête gracieusement des vélos à assistance électrique* pour une durée d'un mois, renouvelable en fonction de l'évolution de la crise.

- > Remplissez [ce formulaire](#) en y joignant une pièce d'identité et votre justificatif professionnel ;
 - > Un conseiller Bibus prépare votre contrat de location (à 0 euro) ;
 - > Un conseiller Vélocibus vous contacte pour vous proposer une date, une heure et un lieu de rendez-vous afin de mettre le vélo à votre disposition, soit : à la boutique Bibus, 31/33 avenue Clemenceau à Brest ; à ERPE, association Don Bosco, 1 rue Louis Pidoux à Brest ; sur votre lieu de travail ou à domicile, en cas d'impossibilité de vous déplacer.
-

SOLIDARITÉ - COVID-19

Comment sont soignées les personnes sans domicile fixe ?

Tout patient sans domicile fixe porteur de signes de potentielle infection au Covid-19 et sans médecin traitant doit être orienté vers le Point H et sera hospitalisé tant que le CHU de Brest pourra accueillir toutes les personnes infectées. Si médecin traitant, contacter ce dernier et si difficultés respiratoires, appeler le 15.

L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES - COVID-19

Quelles sont les mesures prises par la ville de Brest pour les personnes âgées ?

QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE BREST POUR LES PERSONNES AGÉES ?

- > Au sein du secteur « Bien vieillir de la ville de Brest », le CLIC, centre local d'information et de coordination et portage de repas à domicile, assure un accueil téléphonique au 02 98 33 21 66 les lundi mardi mercredi vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Et le jeudi : de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par [mail](#).
- > **Le dispositif de portage de repas à domicile a été renforcé et étendu.** Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire auprès du CLIC.
- > **Dans les établissements pour personnes âgées**, les agents mobilisés en renfort du personnel le restent pour une période transitoire. Les visites des proches peuvent à nouveau se faire dans les studios des résidents avec le port du masque chirurgical et un strict respect des gestes barrières.

HANDICAP - COVID-19

Je suis en situation de handicap. Des dispositifs spécifiques sont-ils prévus pour moi ?

Le service de portage de repas continue son activité et s'adresse aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Pour ce qui concerne le transport, Bibus Brest a adapté son [dispositif Accemo](#).



Un téléservice adapté permet aux personnes en situation de handicap de s'informer sur le Coronavirus.
Plus d'infos en FALC sur [le virus et les consignes à appliquer](#)

SOLIDARITÉ - COVID-19

Que faire si je suis victime de violences conjugales ou si je constate des violences familiales ?

En cas d'urgence, appelez le 17.

> Si vous êtes victime :

- > **appelez le 3919 ou par SMS au 114.** Vous pouvez également donner l'alerte en vous rendant directement dans une **pharmacie**
- > En cas d'urgence appelez le 17
- > Pour toute situation **d'enfant en danger**, appelez le 119 ou signalez-le sur ce court [formulaire en ligne](#) de signalement, pour que des professionnels prennent contact avec vous dans de brefs délais.

Si vous êtes témoin de violences :

- > Restez au maximum en contact avec les femmes et enfants victimes ou que vous pensez pouvoir l'être ;
- > **Violences conjugales** : appelez le 3919 pour obtenir des conseils et savoir comment réagir sans vous mettre en danger en cas de violences conjugales ;
- > ou connectez-vous sur la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](#) pour obtenir des conseils et signaler une situation de violences conjugales.
- > **Enfance en danger** : appelez le 119 pour obtenir des conseils et signaler une situation d'enfance en danger ou remplissez ce [court formulaire en ligne](#).
- > **Personnes âgées ou en situation de handicap** : appelez le 3977 pour obtenir des conseils concernant les violences faites aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Appelez le 17 face à une situation d'urgence.



1

2

3

4

5





Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **19 novembre 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30